

## Formulaire d'autorisation de maintien d'un WC broyeur pour les logements démunis de WC (articles R1331-30 du code de la Santé Publique et 261-4 du Règlement Sanitaire Départemental)

Date de la demande :

### PROPRIÉTAIRE

Nom :  Prénom :

Adresse :

Téléphone :  mail :

### DEMANDEUR (si différent du propriétaire)

Nom :  Prénom :

Adresse :

Téléphone :  mail :

### LOCAL

Appartement  Maison individuelle  Local commercial

Adresse précise :

Lot :  Parcelle :

Situation dans l'immeuble (étage, comble...) :

Nombre de WC dans le logement (WC broyeur inclus) :   
(Autorisation non accordée sur le logement qui est déjà équipé d'un WC)

Date d'installation du WC broyeur :

### IMMEUBLE

Nom du Syndic :

Adresse :

Téléphone :  mail :

### Documents obligatoires pour l'instruction de la demande de maintien d'un WC broyeur :

- Attestation de raccordement délivrée par Nantes Métropole (courrier signé et formulaire de constat) – prendre contact avec le Service Diagnostic des Installations Privatives et des Réseaux d'assainissement : [contrôle.assainissement@nantesmetropole.fr](mailto:contrôle.assainissement@nantesmetropole.fr) ou au 02.40.95.87.10 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

- Attestation d'un plombier indiquant son n° RCS et motivant les contraintes techniques empêchant l'installation d'un WC classique (datée et signée).

- Relevé de surface détaillé par pièce, comprenant : la surface au sol + la surface sous une Hauteur Sous Plafond (HSP)  $\geq 2,20\text{m}$

- Plan côté à l'échelle avec la désignation des pièces et la coupe à 1,30m et 2,20m de HSP.

Signature du demandeur :

**Formulaire et documents à envoyer : à la Mairie dont le logement dépend**

**ATTENTION pour NANTES** : Mairie de Nantes, Service Intercommunal de l'Hygiène et de la Sécurité de l'Habitat - 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44094 NANTES Cedex 1 ou [secteurhygiene@nantesmetropole.fr](mailto:secteurhygiene@nantesmetropole.fr)  
Pour tous renseignements appeler le 02.40.41.99.99 (Maison de la Tranquillité Publique)  
Délai de traitement de la demande : 30 jours